

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_270

OBJET :

**ACTION SOCIALE – ENFANCE –
JEUNESSE**

ACTUALISATION DE LA
REMUNERATION DES
INTERVENANTS EMPLOYES
DANS LE CADRE DU PROJET
EDUCATIF TERRITORIAL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 JUILLET 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juillet 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juillet 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, *adjoints*, Martine SCHMÜCK, *conseillère municipale déléguée*, Delphine DEBATISSE, Valérie MACHON et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Andrée RICCETTI

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Jacky BARRAUD Martine SCHMÜCK Delphine DEBATISSE Valérie MACHON Bernard JACQUOLETTO	Jean-Luc CHERVIN Michelle BOUCHET Isabelle BERTHELOT Andrée RICCETTI Chantal LACOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ACTION SOCIALE – ENFANCE - JEUNESSE

ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DES INTERVENANTS EMPLOYES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Isabelle Berthelot, adjointe au maire en charge de l'action sociale, de l'enfance et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Afin de mener à bien les actions inscrites dans le cadre de son Projet éducatif territorial (PEdT), au bénéfice des enfants scolarisés à Riorges, mais aussi plus largement dans le cadre de ses animations sociales et culturelles la commune emploie du personnel vacataire, rémunéré sur la base de trois montants de vacations, en fonction de la qualification requise pour ses missions, tels que définis par une délibération de septembre 2015.

Par une délibération de juillet 2005, le Conseil municipal instaurait comme règle que l'ensemble de ces vacations pourraient être revalorisées sur la base de l'augmentation de l'indice de base de rémunération de la fonction publique. Cette règle a été rappelée dans la délibération de septembre 2015 citée précédemment et appliquée lors de la dernière revalorisation du point d'indice en 2022.

Aussi est-il proposé de revaloriser de 1,5 % le montant des vacations du PEdT, conformément à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ayant pris effet le 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve la révision des vacations des intervenants du PEdT, sur la base suivante

2°) dit que cette augmentation s'appliquera à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 :

	Depuis 2022	à compter du 1/07/2023
Vacation de base brute (hors congés payés)	13,30 €	13,50 €
Vacation intermédiaire brute (hors congés payés)	14,65 €	14,87 €
Vacation spécialisée brute (hors congés payés)	19,66 €	19,95 €

Les congés payés viennent en supplément et représentent 10 % de la rémunération.

Riorges, le 11 juillet 2023

La secrétaire de séance,
Andrée RICCETTI

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN